



Collège Arthur CHAUSSY
5 RUE DU GYMNASE
77170 BRIE COMTE ROBERT
☎ : 01 64 05 08 90
☎ : 01.64.05.72.27



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Compte rendu du C.A.N°1 du mardi 04 novembre 2014

Le quorum étant atteint avec 21 votants, Monsieur MANSENCAL ouvre la séance à 17h40.

1. Installation du Conseil d'Administration

Les membres du CA ont été convoqués selon les directives précédentes, mais la composition du CA sera actualisée selon le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 qui a modifié la partie réglementaire du code de l'éducation relative à la composition des CA des EPLE.

Les personnes réunies votent,

Nombre de votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

Cette installation est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FON 01**

2. Désignation du secrétaire de séance

M.BINET, principal-adjoint et Mme LEMOINE, représentante des parents d'élèves sont proposés comme secrétaires de séance.

La désignation est soumise au vote.

Nombre de votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

La désignation des secrétaires de séance est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FON 02**

3. Mise en place des commissions

Arrivée de Mme MÉRIAUX représentante de la communauté de commune. Ce qui porte le nombre de votants à 22

Monsieur le Principal énonce les compositions des différentes commissions que l'on trouve en annexe.

Les compositions sont soumises au vote.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

La mise en place des commissions est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FON02**

4. Approbation de l'ordre du jour

Tous les points de l'ordre du jour seront rapportés selon l'ordre du jour même s'ils sont traités dans un ordre différent pour une commodité de traitement.

Ordre du Jour :

1. Installation du Conseil d'Administration
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Mise en place des commissions
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Approbation du compte rendu du C.A. du 1^{er} juillet 2014
6. Règlement intérieur du C.A.
7. Modification du règlement intérieur de l'établissement (régime de sorties)
8. Information de rentrée, résultats aux examens, effectifs/classes
9. Logements de fonction – occupation (NAS, COP)
10. Information sur la viabilisation du collège
11. DBM pour vote et information, prélèvements sur fonds de réserve
12. Véhicule de service
13. Tarifs de restauration, participation aux charges communes, objets confectionnés, tarifications diverses.
14. Contrats
15. Voyages, autorisation (budget)
16. Permanences des petites vacances
17. Projets/sorties/voyages 2014-2015
18. Conventions/ UNSS/ Classes relais...)
19. Cérémonie de remise de diplômes
20. Conseil école/collège
21. Mise en vente machine pressing
22. Informations diverses
23. Questions diverses à remettre au Chef d'Etablissement 48h avant la séance sous forme de questions.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

L'approbation de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FON 03**

5. Approbation du compte rendu du C.A. du 1^{er} juillet 2014

Mme LEMOINE énonce un certain nombre de corrections (p 3, 4, 7, 8 et 9) qui sont acceptées.

Ces corrections sont votées

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

L'approbation du compte-rendu est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FON 04**

6. Règlement intérieur du C.A.

Monsieur MANSENCAL lit le Règlement Intérieur existant et énonce les nouvelles règles. Tout d'abord si au moins un membre demande un vote à bulletin secret, il sera procédé ainsi.

Tout porteur de projet dont le coût est supérieur à cent euros sera invité à présenter son projet au CA.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

L'approbation du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FON 05**

7. Modification du règlement intérieur de l'établissement (régime de sorties)

La modification porte uniquement sur l'article III ,2 du RI qui précise les régimes de sortie des élèves.

Les points RS1 et RS3 sont conservés.

Le RS2 devient : j'autorise, après la fin des cours la sortie de mon enfant (anticipée ou non) même sans être averti au préalable *à partir de 16h.*

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

La modification du RI de l'établissement est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/AE01**

M. BOIS, parent d'élève demande alors se qui se passe si trop d'élèves sortent en même temps à 16h. Il lui est répondu que les élèves sont invités vivement à re-rentrer dans le collège jusqu'à 17h afin de faire leurs devoirs.

8. Information de rentrée, résultats aux examens, effectifs/classes

M. BARAILHÉ expose les résultats du CFG. 38% pour le collège et 70% pour la Segpa. Il déplore que tous les inscrits de 3^{ème} générale ne se soient pas présentés à l'examen, car tous ceux qui y sont allés, ont réussi. Les élèves de SEGPA et d'ULIS ont eu des résultats conformes aux attentes.

Au niveau des résultats du DNB, il y a une satisfaction à avoir des résultats en hausse, bien que les mentions « Très Bien » aient chuté légèrement : 86% de réussite, 52% des admis avec mention. Le pourcentage des mentions « AB » est supérieur à celui de l'an dernier, ce qui nous conforte dans le système de révisions mis en place.

Mme DARRAGI, professeur demande si le taux de réussite est comparable avec celui du département ; M. MANSENCAL lui répond qu'il est quasiment identique à celui de tous les établissements du 77, mais qu'il ne souhaite pas que l'on compare les résultats de l'établissement avec ceux des établissements privés, qui n'ont pas la même politique de présentation aux examens. Il conviendra donc d'effectuer une comparaison avec l'ensemble des établissements publics.

L'effectif de l'établissement est globalement stable (893 élèves à ce jour). Les niveaux 3^{ème} et 6^{ème} sont assez chargés et il n'est pas souhaitable qu'ils grossissent. Trois nouvelles inscriptions ont eu lieu en 4^{ème} ce jour.

Les chiffres de préparation de la rentrée nous donnent à penser que le schéma de quatre fois huit classes sera la structure pour l'année 2015/2016.

Il faut noter que certains parents demandent une dérogation pour pouvoir venir dans notre collège, ce qui est satisfaisant et conforte notre travail.

9. Logements de fonction – occupation (NAS, COP)

Départ de M. PIÉ, parent d'élève à 19h37. Ce qui porte le nombre de votants à 21

Mme RAUD donne lecture des occupations. M.MANSENCAL précise que le logement attribué au principal reste vide au cas où il serait nécessaire qu'il loge sur place pour régler un problème grave, ou bien s'il devait être remplacé du jour au lendemain.

Par contre le vote doit s'exprimer par rapport à la répartition entre NAS et COP.

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

La répartition est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 01**

10. Information sur la viabilisation du collège

A partir du 1^{er} janvier 2015 le Conseil Général dans une volonté d'économie mutualisera les factures de gaz des établissements à sa charge. En conséquence les dépenses liées à ce poste, lissées sur les 3 dernières années, seront communiquées au Conseil Général et sorties du prochain budget.

Il y aura par contre rétrocession de la facture de chauffage de l'établissement, de la part de chauffage des logements de fonction (selon le nombre d'occupants et la superficie), des parts de dépenses de gaz de la restauration.

Départ de Mme BENVENISTE, représentante de la communauté de communes à 19h45. Ce qui porte le nombre de votants à 20

11. DBM pour vote et information, prélèvements sur fonds de réserve

Une DBM pour information concernant le versement de subventions.

Une DBM pour vote. Sur la répartition d'une dotation complémentaire de la dotation de fonctionnement du Conseil Général et sur les prélèvements sur fonds de roulement. Mme RAUD expose les chiffres qui sont expliqués par M. MANSENCAL.

La répartition des crédits AP (Action Pédagogique) répond à une des questions diverses des enseignants (pourrions-nous connaître le montant restant sur les crédits pédagogiques ?) : la réponse est 257,43€ à ce jour.

Pour faire face à des dépenses imprévues de mise aux normes des laboratoires, la totalité de la somme AP avait été engagée ; il fallait donc permettre aux disciplines de retrouver leur possibilité de fonctionnement, d'où la ventilation de la totalité de la dotation complémentaire vers les disciplines et les projets du service AP (6274.00€).

Un prélèvement sur fonds de réserve étant nécessaire, ainsi que sa répartition qui doit être voté

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

La répartition est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 02**

Départ de M.BOIS, parent d'élève à 20h04. Ce qui porte le nombre de votants à 19

Les prélèvements sur fonds de roulement sont expliqués : pour le service restauration (1000€) il s'agit de l'implantation d'un distributeur de verres en verre qui sera complété par une chaîne de nettoyage.

Pour l'EPS il s'agit d'une dotation en ordinateurs portables pour les deux enseignants non équipés afin de pouvoir faire l'appel dans le gymnase et d'une borne wifi pour permettre le fonctionnement des profs EPS. Si le gestionnaire du gymnase décidait de l'installer, ce serait bien pour nos finances et très pratique pour l'utilisation de l'espace numérique. Une demande est faite auprès de Mme Mériaux pour savoir si la Mairie ou la CCOB pourrait prendre en charge le financement de cette borne wifi au gymnase (environ 150€ / an).

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Les DBM sont adoptées à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 02**

12. Véhicule de service

Notre véhicule étant en panne (moteur HS) et les réparations bien plus onéreuses que ce que vaut le véhicule qui a plus de 10 ans, acheter un nouveau véhicule est la solution. Cet achat sera fait selon la procédure de cofinancement avec le Conseil Général (Règlement à N+2 de 50% du coût, frais d'immatriculation et d'assurances payés par le CG) et utilisation par le collègue dès l'acquisition. En attendant cet achat, le CG prête un véhicule à l'établissement.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0
Refus de vote : 0

Le changement de véhicule est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 03**

13. Tarifs de restauration, participation aux charges communes, objets confectionnés, tarifications diverses.

- a) L'établissement propose une augmentation des tarifs de la demi-pension, réglementée par le Conseil Général (pas plus de 1%), qui sera raisonnable et arrondie.

Tarifs des repas	2013 / 2014	2014 / 2015
Atos indice <=391	2.52	2.55
Enseignants indice<391=456	3.84	3.9
Enseignants indice>456	4.24	4.3
Elèves	3.84	3.85
Cui, Assed	2.52	2.55
Extérieurs	6.56	6.7
Exceptionnels	13	13.2

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

Le nouveau tarif de restauration est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 04**

- b) Le tarif de remplacement des manuels variera selon leur prix
c) Le tarif de remplacement des matériels variera selon leur prix
d) Les charges de cantine représenteront toujours 16% de la restauration.

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

Le taux est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 05**

- e) Adoption des tarifs des carnets de correspondance (10€), des badges de cantine (7€) et celui des duplicatas (5€)

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 06**

14. Contrats

Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer tous les contrats annuels dans la limite prévue à l'article 38 du code des marchés publics.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

L'autorisation de signer les dits contrats est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 07**

15. Voyages, autorisation (budget)

Précision de Mme RAUD : il est maintenant obligatoire pour l'organisation d'un voyage de passer une procédure d'appel d'offres.

Mme KOUBAA présente son projet de voyage qui associe découverte linguistique et culturelle en Espagne, à Santander. Il est prévu pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} sections européennes et concerne 49 élèves. Langues et histoire des arts seront au programme (HDA coefficient 2 au DNB). L'organisme VERDIE est pour l'instant le mieux disant ; le coût du voyage sera de 290.43€ par élève x 49 soit 15392.77€.

M.BOIS demande combien d'enfants seront logés par famille, Mme KOUBAA répond 2 ou 3.

Le projet de voyage en Espagne est soumis au vote

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Le projet de voyage en Espagne est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 08**

A son arrivée, Mme PILI nous présente son projet de voyage qui concerne les classes chorales de 6^{ème} et 5^{ème} C, et les 5^{ème} ULIS soit 60 élèves. C'est une classe découverte dans les Vosges intitulée «comédie musicale, montagne et astronomie». Les élèves seront logés en centre d'accueil géré par l'organisme PEP. Le coût total sera de 16440€, soit 274€ par famille.

Mme Lemoine demande si tous les élèves sont susceptibles de partir. Mme PILI répond qu'elle a effectué un pré-sondage et que toutes les familles y sont favorables.

Le projet de voyage dans les Vosges est soumis au vote

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Le projet de voyage chorale dans les Vosges est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 09**

Mme DARRAGI présente le projet pédagogique d'échange franco-allemand, dont la première partie a déjà eu lieu au mois d'octobre avec la venue des élèves allemands en France. Il concerne les élèves de

la 4^{ème} LV1 et 3^{ème} LV2 allemand, soit 36 élèves au total. Les élèves sont accueillis dans les familles dont ils ont hébergés les enfants en octobre.

Suite à l'élaboration d'un appel d'offres aucun voyageur n'a proposé ses services. Le budget est donc élaboré par Mme Darragi avec Mme Raud pour être au plus près des dépenses envisagées, tout en gardant « une marge de confort » pour parer aux éventuels imprévus.

Le budget est de 4680€, soit 120€ par famille.

Les parents et Mme Daragi se questionnent sur l'éventualité de demander plus aux familles pour pouvoir faire face à des dépenses imprévues. Le débat s'installe. Mme Raud suggère que le budget voyage soit le plus près possible de ce qui est prévu en laissant une petite marge.

Le projet d'échange franco-allemand est soumis au vote.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Le projet d'échange franco allemand est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FI 10**

16. Permanences des petites vacances

Le sujet est reporté au prochain CA

17. Projets/sorties/voyages 2014-2015

M. MANSENCAL souligne l'immense travail qui a été fait par les enseignants dans l'élaboration et la préparation de leurs projets et les remercie. C'est une richesse pour l'établissement d'avoir autant de projets proposés aux élèves.

Mme LEMOINE demande si les concours Kangourou (mathématiques) et Big Challenge seront à nouveau proposés aux élèves cette année. Pour les mathématiques, c'est un autre concours qui va être proposé par les professeurs. M. MANSENCAL précise que la liste des projets présentés n'est pas exhaustive ni définitive, et qu'il peut s'en rajouter au fur et à mesure.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Un vote enregistrant la validité de tous les projets déposés à cette date est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/AE 02**

18. Conventions UNSS/ Classes relais

Convention UNSS : Cette convention doit permettre aux enseignants d'EPS de prendre systématiquement en responsabilité tous les élèves présents en déplacement ou en activités lors des rencontres UNSS où ils officient qu'ils soient de leur établissement ou non.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

Un vote autorisant cette disposition est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/ FON 06**

Classe relais : c'est une convention signée avec un établissement situé à St Germain Laxis, qui peut accueillir des élèves du collège en grande difficulté, avec suivi par un enseignant spécialisé, mais sous réserve de l'accord de la famille.

La convention de classe relais est soumise au vote.

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

La convention entre la classe relais et l'établissement est adoptée à l'unanimité des 19 votants présents. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/ FON 07**

Accueil de l'enseignante référente de la MDPH : l'enseignante est accueillie au collège contre versement au collège par le Conseil Général de 800€ pour couvrir les frais de fonctionnement. Le CA précise que l'accord est valable si les frais ne dépassent pas cette somme.

La convention d'accueil est soumise au vote.

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

La convention d'accueil est adoptée à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/FON 08**

19. Cérémonie de remise de diplômes (point abordé à la fin du point 8, résultats, 22 votants présents)

La cérémonie de remise des diplômes (brevets et certificat CFG) aura lieu le mercredi 3 décembre au Safran. L'établissement a invité 600 personnes (élèves, parents, officiels, membres du CA). M. MANSENCAL remercie la Mairie de Brie pour la mise à disposition du Safran.

Mme DARRAGI demande si le budget attribué à cette cérémonie doit être voté. M. MANSENCAL répond qu'il n'est pas possible d'estimer le montant du budget pour le moment, n'ayant pas encore le nombre exact de participants, et ne connaissant pas encore la participation des entreprises. Le seul coût connu est celui de 150€ pour la salle (il en est de même pour le cross pour lequel les fournisseurs du collège sont sollicités). D'autre part M. MANSENCAL explique que le coût nourriture pour les 3^{èmes} sera compensé par le fait que les élèves n'auront pas de repas de Noël puisqu'ils sont en stage, pour le futur. Par contre ils auront un repas amélioré lorsqu'ils seront en période de révision, seuls dans l'établissement en fin d'année scolaire.

La cérémonie est soumise au vote.

Nombre de votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

Ce principe d'organisation est adopté à l'unanimité. **Acte enregistré sur le registre des délibérations sous le n° 2014/2015/01/AE 03**

20. Conseil école/collège

Le sujet est reporté au prochain CA.

21. Mise en vente machine pressing

Le sujet est reporté au prochain CA.

22. Informations diverses

Le sujet est reporté au prochain CA.

23. Questions diverses

- Questions des professeurs élus au CA :

a) Pourrions-nous connaître le montant restant sur les crédits pédagogiques ? Cette question a été traitée au point 11 (DBM)

b) Pourrions-nous connaître le détail des dépenses relatives aux crédits pédagogiques ? Une liste des dépenses par discipline a été établie. Elle sera affichée en salle des professeurs.

20H40 : le CA a déjà duré 3H. Au-delà de cette durée, il faut faire voter la prolongation du CA par les membres présents. M. MANSENCAL propose de prolonger le CA en ne traitant que les questions des parents d'élèves, les autres points non abordés le seront au prochain CA, le 27 novembre.

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

La prolongation du CA est adoptée à l'unanimité des 19 votants présents.

- Questions des parents d'élèves élus au CA :

1) Suite au contrat qui a été signé pour le nouveau photocopieur, le nombre de tirages ou photocopies est-il limité par personne utilisatrice (personnel administratif ou professeur).

M. MANSENCAL répond que le contrat qui a été signé est le même que précédemment, basé sur les mêmes consommations, et qu'il y a effectivement un quota par discipline et par service. Ces quotas ont été transmis en début d'année à chaque service utilisateur ou enseignant coordonnateur de discipline, avec un point régulier sur les consommations.

Précision sur les tirages faits par le foyer : ils sont pris en charge par l'établissement en compensation du paiement par le foyer de l'hébergement du site du collègue.

Un compte spécifique prend également à sa charge les tirages faits pour les devoirs communs qui ne sont pas tirés sur le quota disciplines.

Un point a été fait sur les consommations du 01/09 au 17/10, 112 374 tirages ont été faits dans l'établissement, dont 92 794 pour la pédagogie (contre un prévisionnel de 42 107). Une surconsommation a donc été faite par quelques enseignants (certains ont même dépassé leur quota annuel), alors que la majorité d'entre eux a joué le jeu par rapport aux quotas.

Un cas concret d'une discipline où un enseignant sur deux a dépassé son quota sur un an et a effectué des tirages sur le compte de son collègue est expliqué.

Pour l'année scolaire 2015/2016, il va falloir réunir un conseil pédagogique pour rediscuter des quotas par discipline, les fixer au plus juste en arrivant à un consensus, pour ne plus se trouver face à une telle situation.

Mais dans l'immédiat, il faut trouver une solution. M. MANSENCAL propose un vote, tout en donnant l'information qu'il est prêt à augmenter les quotas de 20% cette année pour permettre à la personne qui ne peut plus effectuer de tirage malgré elle de travailler.

La question mise au vote est : empêche-t-on quelqu'un de dépasser son quota individuel de photocopies (réponse oui ou non) ?

Nombre de votants : 19

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 0

Refus de vote : 0

La réponse « oui » est adoptée à l'unanimité moins 1 voix.

2) Serait-il possible de transmettre aux parents le pourcentage des compétences validées à la fin de chaque année pour le b2i (par le biais de l'ENT ou le carnet de correspondance) ?

M. MANSENCAL annonce qu'il est possible que le pourcentage d'items acquis pour le b2i apparaîtrait désormais sur le bulletin scolaire, il sera rajouté par le professeur principal.

3) La ½ journée de concertation pédagogique du 13 octobre va-t-elle être reportée à une autre date ?

M. MANSENCAL n'a pas d'information à ce sujet par la Rectrice ou par l'Inspectrice d'Académie.

L'ordre du jour étant épuisé M. Mansencal lève la séance à 21h45.

Le président

Les secrétaires de séance

M. MANSENCAL

Mme LEMOINE

M.BINET